

DIRECTIVES DE COMPÉTITION

1^e Coupe Québec GAF (N8 et plus)

12 au 14 décembre 2025

GYMNASTIQUE
QUÉBEC



COMITÉ
ORGANISATEUR



LIEU

CENTRE PIERRE-CHARBONNEAU (Club Gymnacentre)

3000 rue Viau, Montréal, QC, H1V 3J3

- [Lien Google Map](#)
- *Stationnement payant aux bornes installées à cet effet (Stationnement g rer par les mus es Espace pour la vie). Puisqu'il y a des  v nements sur le site du Stade Olympique   ces dates, les places de stationnements risquent d' tre restreintes, pr voir une p riode pour vous stationner dans les rues avoisinantes.*

SERVICES AUX PARTICIPANTS

(Athlètes, Spectateurs
et Entraîneurs)

FRAIS D'ADMISSION DES SPECTATEURS

Aucun

SERVICE MÉDICAL

Un service médical (physiothérapeute ou thérapeute sportif) sera offert sur le plateau de compétition.

AUTRES INFORMATIONS

- Une petite cantine sera sur place ainsi qu'un kiosque de fleurs et de petites récompenses pour les athlètes.
- Stationnement payant aux bornes installées à cet effet (Stationnement géré par les musées Espace pour la vie). Puisqu'il y a des événements sur le site du Stade Olympique à ces dates, les places de stationnements risquent d'être restreintes, prévoir une période pour vous stationner dans les rues avoisinantes.

ANNULATION

- Pour obtenir un remboursement, un club doit envoyer, au comité organisateur (info@gymnacentre.ca) et à Gymnastique Québec (inscription@gymqc.ca), une demande écrite ainsi que les pièces justificatives motivant les raisons de cette demande de remboursement.
- Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives ne sont pas déposées dans un délai de 24 heures avant le début des compétitions.
- Pour être acceptée, toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée d'un papier médical décrivant la nature de la blessure justifiant le retrait de la compétition. Les pièces acceptées sont les suivantes :
 - Un certificat médical provenant d'un médecin ;
 - Une attestation de blessure provenant d'un physiothérapeute membre de l'Ordre des Physiothérapeutes ;
 - Une attestation de blessure provenant d'un thérapeute du sport membre de l'Association Canadienne des Thérapeutes du Sport.
- GYMQC se réserve le droit de vérifier que le professionnel en question est membre de l'association ou de l'ordre demandé, et de refuser qu'un comité organisateur effectue le remboursement en cas de manquement.
- Le comité organisateur doit **OBLIGATOIREMENT** accepter toute demande de remboursement respectant les points ci-haut.
- Si une demande de remboursement ne respecte pas les points ci-haut, le comité organisateur est libre de tout de même prendre la décision d'effectuer un remboursement, s'il le désire.